



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4413

Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'adaptation de la legislation sanitaire et sociale aux transferts de competences en matiere d'aide sociale et de sante (loi no 86-17 du 6 janvier 1986). Il lui demande de bien vouloir faire le point sur la publication des decrets d'application de la loi no 86-17 du 6 janvier 1986.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin de repondre a la demande de l'honorable parlementaire sur l'etat d'avancement des decrets d'application de la loi no 86-17 du 6 janvier 1986, le tableau ci-dessous fait le point sur les decrets publies a ce jour. D'autres decrets sont en cours de preparation, ils necessitent un examen approfondi entre les differents ministeres concernes et la consultation des partenaires sociaux. Voir tableau dans le JO no 07 (annee 1989).

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4413

Rubrique : Collectivites locales

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2983